

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Brigitte GUICHARDOT, Bernadette MENOILLARD
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Frédéric BOUQUIN, Frédéric FARINETTI,
Patrick LUSSIANA, Jean-Claude MARECHAL, Jean-Baptiste PELLEGRINI.

Absents excusés : Mme Marion MAUFOUX
Mrs Philippe BORDAS et Joël BOUZIGON

Absents :

Date de convocation : 07/11/2014

Date d'affichage : 26/11/2014

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

OBJET : ATTRIBUTION DES INDEMNITES AU TRESORIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde à Madame Christelle MICHALLET, Receveur Municipal de la collectivité, l'indemnité de conseil à taux plein prévue par l'arrêté du 30 Juin 1975, conformément aux dispositions des arrêtés interministériels du 8 Mai 1972 et du 16 Décembre 1983.

OBJET : ACCEPTATION DE CHÈQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le recouvrement d'un chèque de Monsieur André BARILLET d'un montant de 50 Euros en remerciement de l'autorisation qui lui été faite de stationner sur le parking de la mairie durant son séjour et d'avoir accès à l'eau de la commune.

OBJET : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Certains articles n'ayant pas été suffisamment crédités, le Conseil Municipal doit prendre une décision modificative et procéder à des mouvements de crédits.

OBJET : DEMANDE DE PRÊT

Afin de financer les travaux de renforcement BT poste bourg et les travaux d'enfouissement des réseaux rue des Geais, le Conseil Municipal a décidé de contracter un prêt.

Après étude des diverses propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de retenir l'offre proposée par le Crédit Agricole d'ORGELET et autorise le Maire à contracter un prêt à moyen terme à taux fixe de 20 000 € aux conditions suivantes :

Durée : 12 ans
Périodicité : Trimestrielle
Taux : 1.98 %
Frais de dossier : 80 €

Soit une échéance trimestrielle de 469.15 €.

OBJET : TRAVAUX CHEMIN DES VARRIONS : DEMANDE DE SUBVENTION CSCJ

Suite à l'acquisition, par la commune, du chemin des Varrions cadastré ZA 30, appartenant précédemment à l'Association Foncière de Plaisia, et à son classement dans la voirie communale, la commune envisage d'y effectuer des travaux dans le cadre de travaux de gestion de ruissellement de l'eau et de plateforme forestière.

Le Conseil Municipal, après étude des différents devis et après délibération, constate que le devis estimatif présenté par la SOCIETE EIFFAGE s'élève à la somme de 22 818.90 euros hors taxes, sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre du Contrat de Solidarité aux Communes Jurassiennes dans le cadre de travaux de gestion de ruissellement de l'eau et de plateforme forestière, précise que le solde du financement de ces travaux sera inscrit au budget de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

OBJET : TARIF EAU 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix du mètre cube d'eau à 0.95 €, prend note que la redevance pour pollution domestique sera de 0.29 €/m³ pour l'année 2015.

Cette redevance, dont le montant est communiqué chaque année par l'Agence de l'eau est facturée à chaque usager en sus de la consommation d'eau.

OBJET : PARTICIPATION MERONA CAPTAGE DEUXIEME SOURCE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Plaisia, par délibération en date du 17 octobre 2013, avait décidé de demander à la commune de Mérona une participation de 1 048.20 € pour les travaux de captage d'une deuxième source, somme basée sur le prorata de sa consommation d'eau par rapport à la consommation totale d'eau sur la commune de Plaisia. Un titre de recette a été émis et envoyé à la commune de Mérona en juin 2014.

La commune de Mérona a refusé de payer cette facture, arguant que la somme aurait dû se baser sur le nombre d'habitants et non sur la consommation d'eau et propose de tenir compte des deux modes de calcul pour un montant de 725 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition du fait que la commune de Mérona n'a pas été consultée préalablement aux travaux.

OBJET : RECALCUL DE LA FACTURE D'EAU DE MADAME GALAS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la facturation 2014 de la consommation d'eau aux abonnés (consommation entre juillet 2013 et juillet 2014), l'abonnement au compteur d'eau a été facturé à Madame GALAS en sus de sa consommation d'eau alors qu'il a également été facturé à Madame HERAUD, nouvelle propriétaire de la maison depuis septembre 2014.

L'abonnement aurait dû être facturé soit au prorata soit à la nouvelle propriétaire mais pas aux deux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la facture actuelle de Madame GALAS et d'éditer une nouvelle facture en enlevant le montant de l'abonnement au compteur, soit 45,73 Euros.

OBJET : ATTRIBUTION D'INDEMNITES KILOMETRIQUES

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'employé communal, Monsieur Henri MENOUILLE, chargé de la surveillance du château d'eau et du fonctionnement de la station de pompage ainsi que de l'entretien de ces deux sites (fauchage et débroussaillage), utilise son véhicule personnel dans l'exercice de sa fonction (véhicule de 6 CV).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lui verser une indemnité de 192 €, sachant qu'il parcourt 600 KM par an à 0.32 € du KM.

OBJET : ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE

➤ L'Arbre de Noël des enfants

Cette fête aura lieu le samedi 20 décembre 2014 à 10 h 30 à la mairie. La commune de Plaisia offrira le verre de l'amitié, toutefois nous sollicitons les mamans ainsi que toute personne pour confectionner des pâtisseries.

➤ La Fête de la Saint-Etienne

Elle se déroulera le vendredi 26 décembre 2014 à 18 h à l'abri bus. Nous vous invitons à partager le vin chaud. Là encore, nous en appelons au savoir-faire en pâtisserie, pizzas, etc., de toutes les personnes désireuses de partager ce moment de convivialité.

➤ Le repas des anciens

Il est prévu pour le samedi 17 janvier 2015, 12 h, au restaurant de la Valouse.

Un courrier rappelant toutes ces manifestations sera adressé aux habitants de Plaisia.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

➤ Délégué Souvenir Français

La délégation de la Région d'Orgelet du Souvenir Français a souhaité que chaque commune de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet désigne un délégué auprès du Souvenir Français. Madame Brigitte GUICHARDOT est nommée à ce poste.

➤ Référent communication

La Communauté de Communes de la Région d'Orgelet souhaite que chaque commune désigne un référent communication pour faire le lien entre la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet et la commune pour la transmission d'informations concernant les diverses manifestations se déroulant sur le territoire de la Communauté de Communes. Monsieur Jean-Marc BOILLETOT est nommé à ce poste.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait conforme
Le Maire**